

PLAN REGIONAL VOILE ET NAUTISME 2018-2024

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024, Provence-Alpes-Côte d'Azur se positionne comme la région qui accueillera le plus d'épreuves hors Paris, avec la voile à Marseille, ainsi que le football au stade Orange Vélodrome à Marseille et à l'Allianz Riviera de Nice. Plus qu'une opportunité, il s'agit pour notre territoire de relever des défis majeurs, principalement en matière d'accueil, d'environnement, d'infrastructures, de sécurité, de mobilité et de développement économique. En réunissant pas moins de 3,7 milliards de téléspectateurs dans le monde, PARIS 2024 fera rayonner la France bien au-delà de ses frontières et placera Provence-Alpes-Côte d'Azur, plus particulièrement Marseille, au cœur d'importantes retombées économiques, de l'ordre de près de 2 milliards d'euros sur 10 ans.

L'effet d'image d'un événement d'une telle envergure est considérable. Il impactera le territoire régional sur le long terme, à la fois en tant que terre d'excellence sportive et en tant que pôle d'attractivité économique et touristique.

L'accueil de ces Jeux sera l'occasion pour l'exécutif régional de fédérer ses partenaires, afin de dynamiser et de renforcer la filière nautique, notamment au travers de son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et de l'Opération d'intérêt régional (OIR) « Industrie navale et maritime ».

Au plan sportif, l'Institution régionale pourra s'appuyer sur l'expertise et les compétences du Pôle France, dont le rôle est de former les athlètes de haut niveau de demain.

Il s'agira par ailleurs pour l'Institution régionale de s'appuyer sur un atout de taille, le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives Provence-Alpes-Côte d'Azur (CREPS PACA), dont elle est désormais propriétaire en vertu de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

C'est dans ce contexte, et afin de faire de l'accueil de ces Jeux un vecteur et un accélérateur de développement et de promotion pour l'ensemble du territoire, que l'exécutif régional entend mettre en œuvre et coordonner un *Plan Voile et Nautisme* ambitieux pour la période 2018-2024. Doté de 21 millions d'euros jusqu'en 2024, il repose sur cinq grandes ambitions, qui visent :

- I. L'excellence sportive**
- II. Le développement de l'activité économique de la filière nautique**
- III. Le développement de l'offre de formation des métiers du nautisme et de la voile**
- IV. L'excellence environnementale**
- V. La valorisation et la promotion économique et touristique du territoire régional**

Ce plan d'actions traduit les orientations stratégiques et les ambitions de l'exécutif régional, et se décline à la fois en termes de préparation sportive (athlètes, infrastructures, équipements) et de phase opérationnelle d'accueil et de promotion du territoire.

I. Faire de l'accueil des Jeux Olympiques un accélérateur de l'excellence sportive

En permettant aux athlètes français de briller « à domicile », en mettant un coup de projecteur sur le sport de haut niveau, en suscitant des vocations auprès des jeunes, en rassemblant les Français autour d'un événement commun, les Jeux Olympiques constituent un formidable moteur de développement de la pratique sportive.

Comptant le plus grand nombre de licenciés au niveau national, la voile se classe 3^{ème} discipline sportive la plus pratiquée en Provence-Alpes-Côte d'Azur, derrière le football et le tennis.

L'exécutif régional s'appuiera sur ces solides atouts pour faire du sport de haut niveau, et en particulier de la voile, une priorité pour l'ensemble des acteurs concernés.

1. Soutien aux structures et aux sportifs de haut niveau

En soutenant le sport de haut niveau, et plus particulièrement les jeunes sportifs, l'exécutif régional entend mettre en avant l'excellence sportive, qui participe au rayonnement et à la renommée de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont les 3 sites (Aix-en-Provence, Antibes et Boulouris-Saint Raphaël) répondent aux besoins spécifiques des fédérations sportives, jouera un rôle prépondérant en matière de préparation sportive et d'accueil des athlètes durant toute la durée de l'olympiade. En effet, cet établissement s'entendra tel un Campus Olympique dédié à la performance et à l'excellence sportive, qui apportera une valeur ajoutée en termes de prestations hôtelières et sportives.

Le soutien au sport de haut niveau se concentrera dans un premier temps sur la détection de la génération 2024, et dans un second temps, sur la préparation et le perfectionnement sportifs.

a) Avant 2020

- Accompagnement des clubs de l'élite régionale et des structures du Projet de Performance Fédéral - Sportifs « *Jeune* » et « *Relève* »
- Accueil et hébergement des fédérations françaises et des délégations étrangères sur les sites du CREPS
- Organisation de stages de préparation pour les jeunes athlètes des Pôles Espoirs relevant de disciplines olympiques, afin d'optimiser et d'accélérer la détection de la génération 2024

b) Après 2020

- Accompagnement des clubs de l'élite régionale et des structures du Projet de Performance Fédéral - Sportifs sélectionnables aux JO
- Accueil et hébergement des équipes nationales sur les sites du CREPS
- Organisation de stages de perfectionnement sportif

2. Modernisation des infrastructures et des équipements

Dans le cadre de sa politique sportive, l'exécutif régional répond aux besoins en investissements et en travaux des bases et des clubs nautiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il investira également pleinement sa prérogative patrimoniale sur les sites du CREPS PACA, en réalisant les investissements et les travaux nécessaires, à la fois pour la mise aux normes et la sécurité de ces sites, ainsi que pour l'amélioration des conditions d'accueil, d'hébergement et de restauration.

- Aide à l'équipement sportif des clubs et des structures participant au Projet de Performance Fédéral
- Aide à l'acquisition d'équipements sportifs lourds et amortissables pour les clubs et les associations (bateaux, voiles, kayaks, avirons, etc.)
- Aide aux travaux sur des équipements sportifs collectifs (réaménagement, mise aux normes, etc.)
- Appel à projets pour la modernisation et le développement des clubs et des bases nautiques
- Aide au maintien et au développement des cales de mise à l'eau
- Soutien au développement des infrastructures portuaires dans le cadre de la Charte des ports de plaisance et de pêche
- Aide à l'équipement sportif pour les stages de préparation des équipes nationales et pour l'accueil de manifestations internationales

3. Accompagner les associations et les clubs vers la pratique tous publics

Le coup de projecteur des Jeux Olympiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur sera l'occasion de démocratiser la pratique des sports nautiques vers tous les publics.

- Conventonnement pluriannuel avec la Ligue régionale de voile
- Accompagnement des clubs pour le développement des activités et l'organisation de manifestations nautiques
- Soutien à l'équipement des clubs pour l'acquisition de matériels de sécurité et de navigation
- Appel à projets pour une meilleure visibilité des manifestations nautiques sous une bannière régionale

L'accueil des Jeux Olympiques, un accélérateur de l'activité économique de la filière nautique

Renforcée dans ses compétences en matière de développement économique par l'article 2 de la loi NOTRe, la Région se positionne comme le premier partenaire des entreprises sur son territoire. Dans cette perspective, l'exécutif régional souhaite s'appuyer sur les Jeux Olympiques pour dynamiser les secteurs économiques relevant de la filière nautique, qui compte plus de 120 000 emplois régionaux. En tant que 1^{ère} région maritime de France, Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose déjà d'un fort potentiel, avec notamment la Marine Nationale à Toulon, le transport maritime et fluvial avec le Grand Port Maritime de Marseille, ainsi que de nombreux secteurs porteurs tels que le yachting, la plaisance, la pêche, l'aquaculture, les activités off-shore et sous-marines, la réparation navale ou encore la maintenance. Adopté lors de l'Assemblée plénière du 17 mars 2017, le SRDEII constitue la feuille de route pour tous les acteurs économiques du territoire et porte la stratégie économique régionale sur cinq ans.

1. Stimuler l'activité économique de la filière nautique par le développement de l'OIR « Industrie navale et maritime »

- Développement de l'OIR « Industrie navale et maritime », avec l'inscription d'un volet spécifique dédié à la voile et au nautisme et la création d'un label « Voile et nautisme »
- Développement de projets structurants favorisant la création d'activités et d'emplois, en lien avec les cinq axes de l'OIR : Construction/réparation/refit/déconstruction, activités sous-marines (technologies sous-marines, systèmes autonomes, robotique), Smart-port (concept qui comprend les thématiques d'aménagement des ports, d'interface villes-ports, de gestion des flux de biens et de personnes...), nautisme et énergies marines renouvelables.
- Développement et promotion de l'OIR « Industrie navale et maritime » à la fois en région, en France et à l'International
- Accompagnement des projets de territoire orientés vers le secteur du nautisme
- Organisation d'un forum sur l'excellence de la filière nautique régionale

2. Accompagner les entreprises régionales de la filière nautique

Les entreprises de la filière nautique bénéficient, au même titre que l'ensemble des entreprises régionales, du Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région (FIER), qui regroupe l'ensemble des dispositifs de financement en faveur des entreprises du territoire. Dans ce cadre, elles feront l'objet d'une attention particulière dans leur demande de financement.

- Accompagnement des entreprises de la filière nautique via toutes les formes de financement : subvention, prise de participation au capital, avance remboursable ou prêt
- Accompagnement des entreprises de la filière nautique via des outils financiers généralistes, des outils spécifiques en faveur de l'innovation et des outils dédiés à l'économie de proximité
- Soutien via le dispositif du « Guichet unique pour les entreprises »

- Accompagnement des TPE et des PME de la filière nautique dans le cadre du *Parcours Performance Nautisme* notamment dédié à la transition numérique
- Développement de partenariats et de projets dans le cadre de la Charte de ports de plaisance et de pêche de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Renforcement des partenariats en vigueur avec les acteurs incontournables de la filière nautique, notamment l'Union des Ports de Plaisance de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco et la Fédération des Industries Nautiques

3. Valoriser et promouvoir la filière nautique

L'exécutif régional définit une vision stratégique globale de l'ensemble des activités liées à la mer et au littoral en Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de développer la visibilité, la notoriété, ainsi que l'attractivité économique et touristique de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en France et à l'International.

- Concevoir le *Plan Mer et Littoral*, document stratégique identifiant les enjeux liés à l'économie bleue, les orientations à l'horizon 2030, ainsi que les actions phare à mettre en œuvre en Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Fédérer les acteurs régionaux au sein de l'Assemblée maritime pour la croissance régionale et l'environnement, dont la finalité est de concilier les enjeux environnementaux et le développement économique à l'échelle méditerranéenne
- Promotion de la filière nautique dans le cadre de la stratégie régionale de marketing territorial, de promotion et d'attractivité du territoire régional
- Promotion de la filière nautique dans le cadre du plan de marketing et de promotion de l'OIR « Industrie navale et maritime »
- Implication de la gouvernance régionale de marketing territorial, de promotion et d'attractivité dans la valorisation et la promotion de la filière nautique
- Porter une politique maritime ambitieuse à l'horizon 2025 s'inscrivant dans le cadre des orientations du Plan Climat « *Une COP d'avance* »

4. Améliorer et optimiser les connaissances liées aux secteurs du nautisme

- Réalisation d'une étude sur le poids économique et social de la filière nautique en Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Intégration de l'optimisation des connaissances liées aux secteurs du nautisme dans la démarche régionale d'intelligence économique stratégique

5. Développer la filière des activités subaquatiques

L'Institution régionale souhaite se positionner stratégiquement en développant la filière des activités subaquatiques, dont Provence-Alpes-Côte d'Azur est le leader européen. Transversale et multisectorielle, c'est une filière économique innovante, à forte visibilité nationale et internationale.

a) Avant 2020

- Réaliser un diagnostic en vue de concevoir une filière régionale stratégique dédiée aux activités subaquatiques, en conciliant les enjeux économiques et environnementaux
- Mise en place d'une gouvernance régionale associant l'ensemble des acteurs économiques, touristiques, environnementaux, culturels, de la formation professionnelle et des loisirs
- Mobiliser et sensibiliser les acteurs régionaux de la filière via des actions spécifiques
- Développer des projets structurants transversaux, en lien avec l'OIR « Industrie navale et maritime »

b) Après 2020

- Conception et mise en œuvre d'un plan d'actions annuel, en concertation avec les acteurs régionaux concernés
- Développer des projets structurants transversaux, en lien avec l'OIR « Industrie navale et maritime »
- Promotion de la filière des activités subaquatiques dans le cadre de la Stratégie régionale de marketing territorial, de promotion et d'attractivité du territoire régional
- Promotion de la filière des activités subaquatiques dans le cadre du plan de marketing et de promotion de l'OIR « Industrie navale et maritime »
- Promotion et animation des activités économiques, touristiques, culturelles, environnementales et de formation, dans le cadre d'un « espace régional » dédié au monde et aux activités sous-marines régionales
- Participation de la Région à des salons d'envergure nationale et internationale (Salon international OCEANOLOGY à San Diego et à Londres, Salon de la Plongée, Salon nautique de Paris...)
- Organisation d'événements dédiés sur le territoire régional (par exemple l'événement « Méditerranée du futur », Workshop spécialisé dans les technologies sous-marines, Festival mondial de l'image sous-marine et de l'environnement marin...)

II. L'accueil des Jeux Olympiques, un accélérateur de l'offre de formation dans les métiers de la voile et du nautisme

Afin de gagner la bataille pour la croissance et l'emploi en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'exécutif régional conduit une politique de formation professionnelle et d'apprentissage, dont les orientations s'inscrivent dans une dynamique de développement économique, de soutien aux entreprises et de lutte contre le chômage. Dans ce cadre, il s'agit notamment de mieux adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins des entreprises, afin de favoriser l'employabilité et ainsi, l'accès ou le retour à l'emploi. En effet, les professionnels de la voile et du nautisme sont soumis à des contraintes de saisonnalité et à de nombreuses évolutions dans leurs branches et métiers respectifs, en termes de techniques et de process industriels. Ils ont à ce titre besoin de se former pour être compétitifs sur le marché de l'emploi.

Dans le cadre de sa politique de formation professionnelle, l'exécutif régional a notamment fait le choix innovant, en octobre 2017, d'un partenariat Public-Public avec le CREPS PACA, soutenant ainsi l'appareil global de formation de l'établissement.

1. Orienter l'offre de formation continue vers les professionnels du secteur de la voile et du nautisme

- Actualisation des compétences des métiers de la voile et du nautisme
- Mobiliser les acteurs de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'élaboration de la Commande publique 2018/2022
- Proposition d'actions de formation spécifiques par la filière « Industrie maritime, portuaire et logistique », dans les domaines de la maintenance nautique, de la charpente marine, de la sellerie, des composites et de la mécanique navale
- Mise en œuvre du partenariat Public-Public acté par la Région avec le CREPS PACA pour la période 2017-2020, en vue de construire et de développer une politique partagée de formation continue dans les métiers de l'animation et du sport sur le territoire régional

2. Adapter l'offre de formation régionale

- Développer des compétences spécifiques aux métiers de la mer et du loisir dans les secteurs du tourisme et de la sécurité, via des formations courtes et professionnalisantes
- Développer des modules de formation spécifiques aux métiers de la mer au sein de formations existantes
- Adhésion des Organismes paritaires collecteurs agréés AGEFOS PME et du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) à la Charte des ports de plaisance et de pêche de Provence-Alpes-Côte d'Azur

3. Faire de la voile et du nautisme une filière structurante de la politique régionale d'apprentissage

Dans ce domaine, l'Institution régionale entend mettre en œuvre des actions visant à augmenter significativement le nombre d'apprentis inscrits dans la filière de la voile et du nautisme, avec pour objectif d'ici 2024 de doubler cet effectif.

- Prise en charge de la rémunération des apprentis au bénéfice des TPE de la filière
- Amélioration des conditions d'accueil des jeunes au sein des lycées accueillant les filières professionnelles

4. Promouvoir les métiers de la mer

- Accompagner le développement du Campus régional des métiers et des qualifications de la Mer dans le cadre des actions de l'OIR « Industrie navale et maritime »
- Conventionnement avec l'association La Touline, acteur incontournable en matière de conseil, d'orientation et de formation dans le secteur maritime
- Organisation d'actions pour la promotion des métiers du secteur maritime

III. L'accueil des Jeux Olympiques, un accélérateur de l'excellence environnementale

Dans le cadre de PARIS 2024, l'exécutif régional jouera pleinement son rôle de chef de file pour l'aménagement et le développement durable du territoire, notamment via une politique maritime ambitieuse. Elaborée en concertation avec les acteurs locaux, cette politique concilie des enjeux d'ordre écologique et économique.

La priorité sera ainsi donnée à la gestion de l'eau, à la fois en termes de qualité et de sécurité. L'accueil des épreuves de voile à Marseille nécessite en effet de mettre en œuvre les conditions optimales pour le bon déroulement de la compétition, comme pour la préservation du territoire régional, plus particulièrement le littoral.

1. Faire de la gestion de l'eau une priorité régionale

- Accompagner les actions identifiées dans le cadre du Contrat de baie de l'aire marseillaise et du Contrat de rivière de l'Huveaune, au regard des critères établis par l'Institution régionale
- Accompagner les actions de sensibilisation des publics pour une meilleure gestion partagée de la mer et du littoral
- Poursuivre les actions en faveur de la restauration écologique des milieux dégradés et de la préservation de la biodiversité marine

2. Mise en œuvre du Plan Climat, véritable engagement régional en matière d'environnement

- Création d'une Certification nationale pour des ports engagés pour la biodiversité
- Etude de faisabilité pour la création d'une Norme internationale ISO sur la gestion environnementale des ports de plaisance et de pêche
- Accompagnement des projets de zones de mouillage en vue de limiter l'impact des ancres sur les fonds marins
- Promouvoir la certification européenne « Ports propres » qui a pour objectif une gestion environnementale portuaire exemplaire
- Promotion et valorisation des actions et dispositifs du Plan Climat

3. Promouvoir l'éco-responsabilité auprès des organisateurs de manifestations sportives

- Création d'outils éco-responsables
- Evaluation de ces outils

IV. L'accueil des Jeux Olympiques, un accélérateur de la valorisation et la promotion du territoire régional

Il s'agit pour l'exécutif régional de s'appuyer sur l'accueil des Jeux Olympiques afin de promouvoir le territoire et développer son attractivité et sa notoriété, en France et à l'International. Pour cela, la Région s'appuie sur sa Stratégie régionale de marketing territorial, de promotion et d'attractivité, construite en concertation avec l'ensemble des acteurs économiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation.

1. Promouvoir une identité maritime régionale

- Conception et mise en œuvre, en concertation avec les acteurs régionaux concernés, d'un plan d'actions de marketing et de promotion sur des destinations cibles, comprenant notamment des actions de promotion et de lobbying auprès des décideurs et des prescripteurs économiques, la réalisation d'outils et de documents de promotion, des actions de relations presse, présence sur des salons français et étrangers, présence sur les réseaux sociaux, organisation d'événements sur le territoire régional...
- Créer des outils de communication numérique dédiés
- Optimiser les trois « marques Monde » : Provence, Alpes et Côte d'Azur
- Intégrer la valorisation et la promotion de la filière nautique, ainsi que de l'identité maritime régionale, dans le cadre de la Stratégie régionale de marketing territorial, de promotion et d'attractivité du territoire régional
- Promotion d'une identité maritime régionale dans le cadre du Plan de marketing et de promotion spécifique de l'OIR « Industrie navale et maritime »

2. Promouvoir des manifestations sportives d'envergure en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans ce cadre, jusqu'en 2024, une attention particulière sera apportée aux disciplines nautiques, dès les catégories *Jeunes*. Pour l'année 2018, l'Institution régionale soutiendra notamment la Coupe du monde de voile (étape à Hyères et finale à Marseille), ainsi que le Nice Ultime et la One Design.

- Identifier et accompagner les organisateurs de manifestations sportives
- Identifier et promouvoir les sites de pratique sportive compétitive, ainsi que les sites de pratique sportive ayant fait l'objet de travaux de rénovation et d'investissements
- Conventionnement avec la FFV pour l'organisation de manifestations d'envergure

3. Valoriser l'attractivité du territoire par l'accueil de stages de préparation

a) Avant 2020

- Promouvoir le territoire régional pour l'accueil des stages de préparation des sportifs nationaux, en visant particulièrement les catégories « *Jeune* » et « *Relève* »
- Promouvoir les conditions d'accueil des délégations étrangères

b) Après 2020

- Promouvoir le territoire régional pour l'accueil des stages de préparation des sportifs nationaux, en mettant l'accent sur la catégorie *Elite*
- Promouvoir les sites de préparation des équipes nationales étrangères

4. Valoriser l'action régionale en participant à des événements nautiques emblématiques

- Promotion du *Plan Voile et Nautisme* auprès du grand public, notamment en dédiant le stand régional de la Foire de Marseille à la filière de la voile et du nautisme, notamment via la diffusion d'informations spécifiques, l'organisation d'animations thématiques, etc.
- Déplacement d'une délégation régionale au *Nautic*, le Salon Nautique International de Paris, en vue d'y participer en tant qu'exposant. Ce salon regroupe chaque année en décembre toutes les filières de l'industrie nautique et génère plus de 200 000 visiteurs

5. Constitution d'une Team préolympique de jeunes aux couleurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec notamment pour objectif de créer une dynamique olympique et fédératrice dès 2018

La gouvernance

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre de ce plan d'actions, l'exécutif régional mettra en place une gouvernance partagée avec les acteurs du mouvement sportif de la voile et du nautisme, dont les modalités seront précisées ultérieurement.